



Trets, le 29 janvier 2015

Collectif Tretsois Face au PPRIF
1174, chemin de Cabassude
13530 – Trets

Monsieur Michel CADOT
Préfet de la région PACA
Place Félix-Baret
13006 – Marseille

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience afin de vous faire part de nos inquiétudes face aux conséquences foncières du PPRIF de Trets.

L'association de défense "Collectif Tretsois Face au PPRIF", comportant environ 600 propriétés, a été créée en janvier 2013, dès qu'elle a eu connaissance de l'existence d'un plan de prévention des risques d'incendie de forêt, prescrit en 2005 sur notre commune.

Lors de la réunion publique d'information du 25 janvier 2013 et devant l'affolement général des propriétaires tretsois, Mme Cotillon, représentante de la DDTM, nous a assuré que nous aurions le temps nécessaire pour nous mettre en conformité avant l'approbation de ce PPRIF.

Depuis ce temps, la Ville, les services municipaux et les particuliers n'ont cessé d'œuvrer pour la mise en sécurité des zones boisées, mais, entre les exigences de la DDTM, les appels d'offres, et la réalisation des travaux, il est impossible, sans un délai supplémentaire, de satisfaire à ces obligations avant l'arrêt définitif des cartes prévu en mars 2015.

Il est à noter que Trets ne faisait pas partie des communes prioritaires pour l'établissement d'un PPRIF sur le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie, puisque nous étions

placés à la 33^{ème} position. Nous sommes cependant aujourd'hui dans les neuf premiers PPRIF prescrits dans les Bouches-du-Rhône...

Nos inquiétudes portent sur le manque de précisions des critères utilisés pour procéder au classement des habitations en zones rouges et bleues, l'absence de cartes parcellaires comportant le zonage et surtout l'incertitude, pour toute habitation classée en zone rouge, d'être reconstruite si elle venait à être détruite par un feu de forêt. Or, dans d'autres départements la reconstruction est admise sous conditions de travaux réalisables, sans avis d'une commission particulière.

De ce fait, nos adhérents se sentent spoliés de leur patrimoine et sollicitent donc un délai supplémentaire et l'égalité dans le traitement des zones rouges sur le territoire français afin d'assurer au mieux la défense de leurs intérêts.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et, dans l'espoir que notre requête sera entendue, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respectueuse considération.

Geneviève MARCHIO,

Présidente du CTFPPRIF



Jean-Claude FERAUD,

Maire de Trets



Reçu à Vau